

Pôles de compétitivité :

[1] A la recherche d'une Union Sacrée

Yves Dimicoli

Le comité interministériel à l'aménagement du territoire (CIADT) du 12 juillet 2005 a décidé de labelliser «67 pôles de compétitivité». Le flot des candidatures reçues (105) témoigne «d'une mobilisation très large et consensuelle» a tenu à souligner Matignon. Le nombre de projets déposés a été tel que le gouvernement a du finalement abandonner son idée initiale de ne retenir, au plus, que 15 projets. Il s'agit d'une tentative de construction et de rassemblement au service de la rentabilité financière des grands groupes, à partir de nécessités objectives et d'aspirations profondes dans les régions. Une contre-offensive est nécessaire. S'inscrivant dans la recherche d'inflexions et de résultats immédiats pour l'emploi et le développement dans toutes les filières industrielles et de services dès les niveaux régionaux et interrégionaux, elle pourrait contribuer de façon décisive à l'ouverture d'une alternative de transformation sociale radicale en France et en Europe.

I- UNE GROSSE AMBITION AFFICHÉE...

C'est le CIADT du 14/09/2004 qui avait retenu la proposition de favoriser des «pôles de compétitivité», avec l'objectif d'améliorer «l'attractivité» des territoires, au nom de la lutte contre les délocalisations.

S'inscrivant dans la ligne ouverte par les sommets européens de Lisbonne et de Göteborg (emploi et stratégie économique), les pôles de compétitivité ont désormais pour objectif affiché «d'accroître, à court et moyen terme, la compétitivité de l'industrie française».

Ils se définissent, pour cela, comme «la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants».

Dans cette perspective, il s'agit de mettre «en réseau des entreprises, de la recherche publique et de l'enseignement supérieur pour la mobilisation de notre potentiel d'innovation».

Les projets retenus devaient répondre à quatre «exigences majeures» :

- Etre créateurs de richesses nouvelles «à forte valeur ajoutée et d'emploi qualifié»;
- Pouvoir se positionner sur des marchés mondiaux caractérisés par «un fort potentiel de croissance»;
- Se fonder sur des «partenariats approfondis» entre les acteurs, se traduisant par «un mode de gouvernance structuré et de qualité»;
- Définir les objectifs et les moyens d'une «stratégie efficace de développement économique et de recherche de l'innovation».

En réalité, comme toute «politique industrielle» au sens traditionnel du terme, cette démarche cherche à construire

une intervention publique durable au service de la rentabilité de capitaux privés, là où les conditions du marché ne permettent pas de satisfaire aux exigences de rentabilité de ces capitaux.

C'est particulièrement le cas en matière de technologies informationnelles où la France et l'Europe marquent un retard considérable par rapport aux États-Unis. Ce retard est explicable, notamment, par la faiblesse de l'effort de recherche – développement (R&D) des entreprises privées ou privatisées, du fait d'une domination exacerbée des marchés financiers et de la rentabilité financière sur leurs gestions, accentuée par la monnaie unique et l'orientation de la Banque centrale européenne (BCE) (1). Derrière le souci d'une construction visant à améliorer «la compétitivité» de l'industrie française, il y a, fondamentalement, le souci de la rentabilité financière des capitaux qui la dominent. Sa défense et sa promotion, grâce à l'intervention publique, est censée permettre d'endiguer délocalisations et déclin, en retenant et en attirant les capitaux, par la réalisation d'opérations que, seule, l'initiative privée n'assurerait pas.

Cette démarche part de plusieurs constats qui sont aussi des aveux : les retards de la France dans les industries de la révolution informationnelle; l'importance de la R&D; le fait que le couple recherche-formation constitue la base de la production, ce qui suppose donc de nouvelles relations institutionnelles entre entreprises, laboratoires de recherche, universités, dès le niveau régional.

La démarche en termes de «pôles de compétitivité» engagée par le gouvernement, cherche, ce faisant, à importer en France l'expérience des Clusters (ou des grappes industrielles). Celle-ci part du principe que, pour soutenir un haut niveau de rentabilité financière des capitaux privés investis dans les industries de la révolution informationnelle qui requièrent d'énormes avances en recherche-développement, les politiques industrielles efficaces sont celles qui s'adressent à des «sous-systèmes industriels spécifiques». Ceux-ci doivent alors concentrer un ensemble de moyens : capacité de

recherche, capital-risque, enseignement universitaire basé sur la formation continue, existence d'industries en aval et en amont. Ainsi, avec la recherche de véritables spécialisations par «Cluster» au niveau des régions, on pourrait, prétend-on, reprendre la démarche traditionnelle de soutien à la rentabilité par la «politique industrielle», tout en évitant les programmes nationaux de type horizontal des années 1960-70 qui ont conduit à d'énormes gâchis bureaucratiques.

On note d'emblée deux choses importantes :

- L'emploi, dans cette construction, n'apparaît que comme une résultante de la défense de la compétitivité, face aux concurrents internationaux, et non comme un objectif primordial exigeant de vastes coopérations nouvelles. Il s'agit, en réalité, d'organiser des rapprochements et des coopérations dans les régions pour tenter de détruire les rivaux. Surtout, il ne s'agit en aucun cas de faire reculer fortement et durablement le chômage et l'insuffisance de qualification par l'essor d'emplois stables et correctement rémunérés pour toutes les populations. Pas question, non plus, de favoriser l'accès à la formation tout au long de la vie de chacun-e. Il n'est question, ici, que d'emplois très qualifiés au service étroit de productions rentables dont la haute valeur ajoutée serait, en fait, rapidement happée hors des régions concernées, par les marchés financiers. Cela n'empêcherait nullement un énorme sous-emploi dans les régions concernées, au-delà des emplois très qualifiés et élitistes requis par les pôles tels qu'ils sont conçus aujourd'hui.
- Cette démarche ne semble être associée à aucune ambition de cohérence nationale pour l'emploi. Les spécialisations régionales recherchées le seraient au service de l'intérêt de capitaux dominants, indépendamment de toute politique de promotion des filières industrielles et de services concernées, en France et en Europe, avec, notamment, tout le besoin de coopération des fournisseurs et des sous-traitants des grands groupes.

II -...DES MOYENS FAIBLES ET CONTRADICTOIRES

C'est donc, sur le papier, une grosse ambition qui est affichée, certes au service de la rentabilité financière. Elle est pourtant immédiatement contredite par le volume et la nature des financements retenus.

L'Etat entend, en effet, mobiliser 1,5 milliards d'euros sur trois ans pour 67 projets. Cela nous donne une moyenne de 500 millions d'euros par an.

C'est tout à fait dérisoire comparé, par exemple, aux exonérations de cotisations sociales patronales. Entre 1993 et 2004, celles-ci ont totalisé la somme de 153 milliards d'euros, soit une moyenne de 14 milliards d'euros par an. Atteignant plus de 21 milliards en 2005, elles seront portées à plus de 23 milliards en 2006 !

L'enveloppe accordée aux pôles de compétitivité se répartira de la façon suivante :

- Crédits d'intervention : 400 millions d'euros;
- Financements par des agences (Agence nationale de la recherche, Oséo (ANVAR + ex-BDPME), Agence pour l'innovation industrielle) : 800 million d'euros;
- Exonérations et allègements de charges : 300 millions

d'euros (2). Cette enveloppe sera financée en partie par des recettes de privatisations (France-Télécom, GDF, EDF..) et, en partie, par un redéploiement de financements publics affectés à d'autres opérations. Ainsi, une partie des 3000 postes de chercheurs créés au budget 2006, bénéficiera aux «pôles de compétitivité». Cela constitue, en réalité, un détournement des engagements, pris par le gouvernement Raffarin sous la pression de la lutte des chercheurs en 2004, de consacrer exclusivement ces moyens à la recherche fondamentale.

III - SOUS LA TUTELLE DES GRANDS GROUPES :

On peut penser, en fait, que la faiblesse des moyens financiers alloués va donner lieu à un saupoudrage de fonds publics. Cependant, certains vont bénéficier de beaucoup plus de moyens que d'autres. En effet, le mode de labellisation retenu fait que sur les 67 pôles élus, quinze concentreront l'essentiel des moyens, dans la logique de ce qui avait été retenu initialement par le gouvernement.

Certes, la multiplication des projets et la mobilisation dans les régions, dépassant largement ce qui était attendu, a conduit à l'affichage politique de 67 pôles de compétitivité labellisés.

En réalité, sur ce total, plus des trois quarts n'auront droit qu'à un saupoudrage.

Les quinze principaux projets qui concentreront les moyens se décomposent en :

- **Six «projets mondiaux» :** «Solutions communicantes et sécurisées» (PACA) avec, pour pilote, STMicroelectronics; «Lyonbiopole» (Rhône-Alpes) avec Sanofi-Aventis comme principal acteur impliqué; «System@tic» dont le pilote sera Thalès; «Minalogic» (Rhône-Alpes) dont STMicroelectronics sera l'un des principaux acteurs; «Aéronautique-Espace-Systèmes» (Aquitaine, Midi-Pyrénées) avec, notamment, Thalès; «Meditech-Santé» (Ile-de-France) avec Sanofi-Aventis comme acteur important.

- **Neuf projets à «vocation mondiale» :** Image-Multimédia et vie (Ile-de-France) avec TF1, Lagardère - groupe, France-Télécom...; Industries et agro-ressources (Champagne - Ardennes, Picardie) dont on ne connaît pas encore les noms des principales entreprises impliquées; SEA- Energie (Bretagne) sous le pilotage de Thalès et avec d'autres grands groupes comme Total ou Véolia; Innovation Thérapeutique (Alsace) avec Sanofi-Aventis comme l'une des principales entreprises impliquées; Images et réseaux (Bretagne) avec la participation de Thalès, Thomson, Alcatel...; Pôle i-Trans (Nord-Pas-de-Calais, Picardie) avec, principalement, les groupes Alstom et Bombardier; Chimie- Environnement-Lyon (Rhône-Alpes) avec, principalement, les groupes Rhodia, Arkema, Suez...; Végétal Spécialisé (Pays de Loire) avec, principalement, les groupes Vilmorin et «Etablissements Ernest Turc».

En réalité, les grands groupes sont omniprésents. En imbrication étroite avec les élus régionaux, ils seraient les véritables pilotes et bénéficiaires de l'opération sans aucune obligation à remplir en matière d'emploi, de formation, de promotion des territoires ou d'environnement.



Des pôles au service des profits des grands groupes

On notera particulièrement la présence de STMicroelectronics, champion en matière de délocalisations et de mise en concurrence des régions : après s'être désengagé de Rennes et avoir délocalisé à Crolles (Isère) et vers Singapour ses productions bretonnes, ce groupe annonce de nouvelles suppressions d'emplois en France et en Europe, ainsi que de nouvelles délocalisations vers l'Asie.

En fait, tous les groupes concernés sont, certes à base française, mais, depuis longtemps, multinationalisés. Depuis, leur gestion ne tient aucun compte des intérêts sociaux nationaux et européens, multipliant, contre l'emploi et la croissance réelle, des opérations et placements financiers. Chercher à les mobiliser dans une perspective de coopération pour l'emploi, la formation, une croissance réelle soutenue, est indispensable. Mais cela exige de les responsabiliser effectivement au plan social, territorial et environnemental, dans un but de promotion de toutes les populations en France et en l'Europe. Cela appelle de nouveaux critères de décision, des pouvoirs effectifs, pour les salariés et leurs organisations, d'intervention dans la gestion des entreprises, pour la réorienter. Il faut aussi un contrôle social décentralisé, pour l'emploi et la formation, de l'utilisation de tous les fonds par les entreprises. Ce n'est guère dans cette voie de démocratie participative en actes que cherchent à avancer les «pôles de compétitivité», au contraire.

IV - UNE GOUVERNANCE TECHNO-BUREAUCRATIQUE :

Le groupe de travail interministériel (GTI) est chargé par le CIADT d'accompagner et de suivre les pôles labellisés. A ce titre, il aura notamment «une mission de facilitation des relations avec l'administration», de suivi des pôles, d'évaluation, de diffusion d'informations et de bonnes pratiques, d'organisation des manifestations, de renforcement des relations européennes et internationales.

Véritable trait d'union entre l'Etat central, le pilote et les principaux acteurs de chaque pôle dans les régions concernées, «le GTI portera une attention particulière aux projets que le CIADT a spécifiquement distingué» précise le dossier de presse remis à Matignon. Cela confirme combien les 15 projets «mondiaux» ou «à vocation mondiale» seront privilégiés.

Pour chaque pôle labellisé, le(s) préfet(s) de région (s) concernée(s) mettra(ont) en place un comité de coordination dédié. Celui-ci comprendra les services déconcentrés

des ministères les plus concernés, des représentants des agences (AII, ANR, Oséo-ANVAR) et de la Caisse des dépôts, et un représentant du GTI. Il est précisé par Matignon que «le cas échéant», le recteur et les présidents d'université, des représentants des collectivités territoriales concernées pourront être associés.

On note donc l'absence totale des représentants des syndicats de salariés, des comités d'entreprises et d'établissements, comme du monde associatif, tandis que les élus territoriaux, ainsi coupés des travailleurs et des citoyens, risquent d'être pris en otage ou de servir de caution. Chaque comité de coordination dédié sera organisé en un comité des financeurs et un comité scientifique, lequel aura en charge le suivi et l'évaluation technique des résultats du pôle.

Les comités de coordination proposeront pour chaque pôle un «contrat-cadre». Celui-ci, validé par un CIADT à l'automne 2005, portera notamment sur :

- La définition et la gouvernance du pôle (membres du pôle, statut juridique, représentant légal, liste des organismes participants, procédures d'approbation des projets...);
- La stratégie de développement économique du pôle et ses priorités;
- Une proposition de zonage R&D pour les dispositifs d'exonération;
- Les modalités de suivi et d'évaluation du pôle.

Dans ces énumérations on ne voit nulle part apparaître l'obligation d'élaborer des objectifs chiffrés et contraignants concernant l'emploi, le recul du chômage, la formation. Par contre, la composition envisagée des comités de coordination laisse augurer du développement d'une mixité public-privé dans les régions à prédominance privée, dominée par les exigences de rentabilité financière des grands groupes et peu soucieuse d'un développement national équilibré et durable.

Ces comités, en l'état, pourraient donner lieu à l'érection de véritables baronnies associant plus intimement les dirigeants des grands groupes, les institutions financières et les élus locaux dans une sorte d'union sacrée pour la guerre économique mondiale, faisant de l'Europe un espace de «concurrence libre et non faussée» et désarticulant la Nation, contre l'emploi et la promotion de toutes les capacités humaines. ■

(1) Peu de fonds propres des entreprises sont consacrés en Europe au financement de la R&D en comparaison des entreprises nord-américaines. Le déficit en ce domaine, par rapport aux Etats-Unis, était, en dollars constants, de 28 milliards à la fin des années 1970, de 40 milliards au milieu des années 80 et de 60 milliards en 1997 (Source : Cohen C. et JH Lorenzi : Politiques industrielles pour l'Europe. CAE 26. La Documentation française).

(2) Cela se décompose en :
 -Exonération de 100% de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés réalisés au titre des trois premiers exercices ou période d'imposition bénéficiaires;
 -Exonération de 50% les deux exercices ou périodes suivants, dans la limite d'un plafond de 100 000 euros par période de 3 ans en glissement ;
 -Exonération de «l'imposition forfaitaire annuelle» pendant une période maximale de 5 ans;
 -Allègement (à hauteur de 50% pour les PME et de 25% pour les grandes entreprises) des cotisations à la charge des employeurs au titre des assurances sociales, des allocations familiales, des accidents du travail et des maladies professionnelles pour la durée du projet de R&D et au maximum sur 6 ans.

Pôles de compétitivité :

[2] Un défi à relever

Yves Dimicoli

La mise en réseau, pour des partenariats nouveaux, de centres de recherche, d'universités, de laboratoires et d'entreprises afin de rendre plus efficaces, en terme de valeur ajoutée disponible pour toutes les populations, les relations recherche - formation - production sur tous les territoires, c'est une nécessité pour pouvoir se saisir pleinement des potentiels de progrès de la révolution informationnelle.

C'est d'ailleurs cette nécessité objective, couplée à l'aspiration à la mobilisation de tous les atouts dans les régions, afin de faire reculer le chômage, l'insuffisance de formation et de recherche, afin de s'arracher à la croissance molle et aux tendances au déclin, qui a fait le succès de l'appel à projets pour les pôles de compétitivité.

Mais c'est vers une «union sacrée» dans les régions, autour des exigences de compétitivité de grands groupes pour la guerre économique, que le gouvernement entend pervertir ces aspirations avec les pôles de compétitivité.

Car tout le problème est de savoir dans quel but sont appelées à œuvrer les forces ainsi mobilisées : la rentabilité financière ou la croissance de la valeur ajoutée disponible pour l'essor de toutes les capacités humaines, sans élitisme ni exclusion ?

Dans la construction retenue par le gouvernement, l'exigence de rentabilité financière des grands groupes prévaudra, la logique étant la compétitivité et non la coopération pour le progrès de l'emploi, des qualifications et des salaires. Les grandes entreprises pourront ainsi plus facilement écrémer, dans chaque région, les recherches, les qualifications et les fonds publics, tout en étant, comme jamais, déresponsabilisés, au plan national comme européen, en matière d'emploi, de formation, de promotion du territoire et de l'environnement.

C'est cela, fondamentalement, qu'exprime l'inexistence de tout objectif chiffré contraignant en ces domaines.

La formule retenue est appelée à être très élitiste, cherchant à mobiliser les couches salariées supérieures et à illusionner les autres, avec, à la clef, la création, en nombre très insuffisant sans doute, d'emplois très qualifiés résultant, d'ailleurs, pour une bonne part, de transferts au détriment d'autres régions ou d'autres pays. Simultanément, la formation demeurerait en fait très insuffisamment développée au profit de l'immense majorité des salariés et des chômeurs, ceux dits « de longue durée », de plus en plus nombreux, devant se contenter, dans les régions, de passer sous les fourches caudines des « petits boulots » imposés par la loi dite « de cohésion sociale » du ministre Borloo et par le plan Villepin. Tous seraient confrontés à une précarisation accrue, l'emploi, les charges de travail et les besoins de flexibilité étant, comme jamais, subordonnés aux rythmes des exigences des grands groupes.

De même, la construction des pôles de compétitivité procède, comme on l'a vu, d'une conception poussant à la concentration des moyens sur les sites les plus performants au détriment de tous les autres sites français, parti-

culièrement ceux qui souffrent le plus du chômage, de la précarité, de l'insuffisance de formation, de recherche et d'investissement. Ceci ne fera qu'accentuer les retards et les dualismes, au détriment d'une cohérence nationale et européenne pour l'emploi. Aussi une telle politique risque d'avoir surtout pour effet d'accentuer la concurrence entre régions et bassins d'emplois au détriment des plus fragiles, sans compter l'accentuation de la concurrence au plan européen et au plan mondial.

Loin de réduire la menace de délocalisation, cette politique encouragera les délocalisations entre régions, entre sites, comme l'a préfiguré la délocalisation de Rennes vers Crolles de STMicroelectronics. Et dans quelle mesure, la concentration des moyens sur certains points forts régionaux, sans vision interrégionale et nationale nouvelle, ne peut-elle pas conduire aussi à de futures restructurations importantes ? Par exemple quel peut être l'impact du choix de localiser autour de Toulouse et Bordeaux le « pôle de compétitivité » sur l'aéronautique et l'espace, alors que c'est en Ile-de-France que sont localisés pour l'heure la plupart des centres de décisions et de recherche en ce domaine ? Faut-il voir, par exemple, dans les suppressions d'emplois annoncés par Thalès en région parisienne (Bagnolet...), une préfiguration des conséquences de tels choix ? En aucun cas on ne saurait dire, en la matière, que les décisions du gouvernement, en concertation avec les exécutifs régionaux, permettront d'éviter la concurrence entre régions. C'est le contraire qui est vrai à un point tel d'ailleurs que, en contradiction avec les déclarations de Jean-Paul Huchon et de son entourage à propos de la qualité supposée des choix retenus en matière de «*pôle de compétitivité*» pour l'Ile-de-France, E. Besson et J.-L. Levet, pour la direction nationale du PS ont déclaré que «*le gouvernement met en concurrence les territoires entre eux*» (1).

entreprises (nouveaux types de groupements d'employeurs ?) leur assurant soit le maintien dans l'emploi modernisé, avec la formation nécessaire, soit un reclassement choisi sans perte de salaire ni précarisation. A quoi serviraient ces pôles s'ils ne contribuaient pas à faire reculer, jusqu'à l'éradiquer, le risque, pour chacun-e, de passer par le chômage en cas de changement de situation.

La deuxième exigence concernerait les pouvoirs : Il s'agirait de revendiquer que chaque comité de coordination dédié soit largement ouvert aux acteurs sociaux de terrain : représentants des comités d'entreprise, syndicats de salariés, mouvement associatif, notamment les associations de chômeurs et de précaires, élus locaux. Ils doivent pouvoir intervenir directement dans la «gouvernance» de ces comités pour faire piloter leurs choix en fonction de demandes précises d'emploi, de formation, de promotion culturelle et territoriale. Les comités des financeurs, particulièrement, devraient être le lieu de rencontre et de concertation entre salariés de l'industrie et salariés des banques et institutions financières pour faire avancer l'exigence de montages favorables à l'essor de l'emploi avec, notamment, une mobilisation nouvelle du crédit bancaire faisant reculer la domination du marché financier et de la BCE.

La troisième exigence concernerait les moyens financiers : Ces comités devraient être articulés, dans chaque région, à une **commission de contrôle des fonds publics** versés aux entreprises pour en établir l'efficacité pour l'emploi et la formation. De même, pour commencer à faire reculer l'emprise du marché financier, permettre aux PME de ne pas se faire vassaliser, et dégager le budget des conseils régionaux de la tutelle des grands groupes afin d'imposer la réalisation d'objectifs d'emploi, il s'agirait d'exiger la création de **Fonds régionaux pour l'emploi et la formation (FREF)** : Abondé, pour commencer, par le budget de la Région, un tel Fonds prendrait en charge une partie des intérêts versés aux banques par les entreprises sur leurs crédits à long terme pour leurs investissements à proportion des emplois et formations qu'ils programmeraient. Cette bataille peut-être immédiatement engagée, dans la mesure où la quasi totalité des conseils régionaux comportent un exécutif dirigé par la gauche. On pourrait, en même temps, s'opposer aux nouvelles réductions de cotisations sociales et d'impôts prévus pour financer le lancement des pôles. Pourquoi, en effet, ne pas exiger que les 300 millions d'euros d'argent public d'Etat que l'on entend dépenser ainsi servent, plutôt, à abonder des Fonds régionaux pour l'emploi et la formation ? Ceux-ci pourraient alors faire bénéficier les entreprises concernées de crédits bonifiés à hauteur de cette somme en fonction des engagements chiffrés et contrôlables d'emplois qu'elles prendraient, dans le cadre de la réalisation des projets de pôle. Ainsi, au lieu de diminuer à nouveau les «charges» sociales patronales qui, elles, sont utiles au développement du pays, on réduirait de façon sélective les charges financières du crédit qui étouffent l'emploi et la croissance réelle et incitent à multiplier les placements financiers.

La quatrième exigence concernerait la mobilisation des atouts réels de chaque pôle pour promouvoir un cohérence nationale de progrès : Chaque pôle devrait être à l'initiative de coopérations interrégionales visant des objectifs chiffrés et contraignants d'emplois et de formation, dans un but de promotion des filières industrielles et de services du pays.

suite de la p.12

Cela pourrait concerner au moins trois impératifs :

● **La responsabilisation sociale, territoriale, environnementale des grandes entreprises** pilotes ou impliquées dans chaque pôle. Cela requiert la conquête de pouvoirs effectifs d'intervention des salariés dans les gestions de ces entreprises pour les réorienter moyennant, y compris, le recours à de nouveaux critères d'efficacité sociale et de coopération.

● **Les centres de recherche et de formation**, s'ils doivent concourir à un progrès de l'efficacité sociale des productions devraient, cependant, être, pour cela, émancipés de tout pilotage par la rentabilité financière des capitaux. Cela pourrait passer par l'organisation de concertations étroites avec les salariés de l'industrie et des services pour élaborer avec eux les objectifs, évaluer les choix, expérimenter, délibérer des moyens financiers à mobiliser. Cela signifie donc, aussi, plus de moyens financiers et humains pour la recherche et la formation, initiale (secondaire comme universitaire) et continue. Il s'agit, notamment, de mettre en cause ce qui, dans la démarche actuelle des «pôles de compétitivité», pourrait accentuer les pénuries auxquelles est confrontée la recherche fondamentale et à privilégier l'élitisme dans l'enseignement universitaire; et cela en s'attachant à réduire la coupure entre formation initiale et continue, école et entreprise, sans pilotage par le patronat.

● **Le secteur public** est appelé à jouer un rôle décisif dans cette affaire. Cela confirme combien est criminel le projet de faire financer le lancement des pôles par des recettes de privatisation (GDF, EDF...). Il s'agit, d'abord, du développement des services publics, de l'école et la santé à l'énergie. Cela exige un adossement à des institutions ou des entreprises publiques, capables de viser d'autres buts que la rentabilité financière. Ce développement est indispensable, sur tout les territoires, comme à l'échelle de l'Europe, pour susciter l'essor de toutes les capacités humaines et, sur cette base, avancer vers une plus grande efficacité sociale des productions nationales. Au delà, il s'agit que le secteur public joue un rôle d'entraînement dans ces pôles, comme à l'échelle de tout le pays, pour des coopérations hardies visant l'efficacité sociale, une sécurisation de l'emploi et de la formation, l'essor des productions nationales et européennes.

● **Pour animer au niveau national** une réorientation efficace de ces pôles, il serait nécessaire d'ouvrir le Groupe de travail interministériel (GTI) aux représentants des salariés et des populations et permettre au Parlement de suivre précisément l'ensemble du chantier et sa contribution à la réalisation d'objectifs macroéconomiques nationaux, notamment en matière d'emplois, de qualifications, de salaires, de développement des filières de production et de services, de coopération européennes et internationales.

En réalité, toute la bataille de contre-offensive à développer sur les «pôles de compétitivité» devrait permettre, avec la recherche de mobilisations pour des inflexions et des résultats immédiats, de débattre, d'agir, de se rassembler en vue d'une alternative de transformation sociale radicale en France et en Europe. ■

(1) Déclaration du 17/07/2005 disponible sur le site web du Parti socialiste. Dans la même déclaration les dirigeants du PS critiquent le mode de financement retenu : «les mesures gouvernementales se limitent à des baisses de cotisations sociales et des allègements fiscaux alors qu'ils sont sans lien avec les facteurs de localisation des activités de recherche développement et ne pourront donc servir de levier au développement de la recherche et de l'innovation (...) le gouvernement (...) persévère dans une logique de saupoudrage des aides...».